

Politique d'appui à l'excellence sportive

(politique adoptée par le Conseil universitaire à sa séance du 4 février 1997)

1. PRÉAMBULE

L'Université Laval reconnaît que la pratique soutenue d'un sport contribue à l'épanouissement personnel et au développement moral, favorise la participation et permet une vie sociale équilibrée. Elle reconnaît également que les athlètes de haute performance (Rouge et Or) inscrits aux programmes de formation de l'Université contribuent au rayonnement de l'établissement. Aussi se doit-elle d'instaurer dans son sein un climat de flexibilité et de compréhension propice à l'épanouissement de ces personnes, tout en garantissant que leurs diplômes sanctionnent une formation de qualité.

2. OBJECTIFS

Afin d'instaurer ce climat l'Université veut, au moyen de cette Politique:

1. reconnaître le besoin qu'ont les étudiants-athlètes d'un encadrement qui tienne compte de la dualité de leurs objectifs et leur permette de les réaliser et
2. sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire, et tout particulièrement les professeurs et les responsables de la gestion des études:
 - a) aux aspects formateurs importants de la pratique des sports en général et de la participation aux programmes d'excellence sportive en particulier;
 - b) aux efforts que la participation aux programmes d'excellence sportive exige et
 - c) aux nombreuses contraintes que subissent les athlètes lorsqu'ils tentent d'harmoniser les exigences de leur programme d'études et celles du calendrier de compétition et du plan d'entraînement.

3. MOYENS

Afin d'atteindre ses buts, l'Université met en œuvre divers moyens et, notamment:

- a) assure une diffusion adéquate de la Politique;
- b) demande aux responsables de la gestion des études de consentir aux étudiants participant à des programmes d'excellence sportive un choix prioritaire sur tout élément susceptible d'influencer la confection de leur grille-horaire hebdomadaire;
- c) incite les professeurs et autres enseignants à favoriser les aménagements susceptibles de permettre la réalisation d'un examen ou la remise d'un travail élaboré dans les conditions les meilleures possibles lorsque ceux-ci font l'objet d'un conflit d'horaire avec une compétition à laquelle l'étudiant doit participer.